

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 JANVIER 2022 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le dix janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Madame et Messieurs BOLLIET Claudine, DANTIN Jean-Jacques, HEBRARD Jean-François, PADEY Didier et SULPICE Pierre

Pouvoirs :

Mme BOLLIET Claudine à M. PADERNOZ René
M. SULPICE Pierre à Mme BOIRON Laurence

Suppléant : /

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention CAF, Département et MSA - Présentation de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022-2025
- ❖ Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec la Blanchisserie du Rondeau
- ❖ Validation des marchés de travaux pour la réalisation de la gendarmerie
- ❖ Validation du DCE concernant le renouvellement de la canalisation d'eau potable à St Jean de Chevelu – secteur la Servagette et chef-lieu
- ❖ Demande de subvention pour l'achat de pièges contre le frelon asiatique
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des modifications formulées ci-dessous par :

- M. René PADERNOZ (en italique) :

(Page 3) l'appellation « Riviera des Alpes » est inappropriée au regard de la géologie du territoire et de son terroir. Cela ne relève que de la communication

(Page 4) M. René PADERNOZ regrette de ne pas recevoir les comptes-rendus des réunions du SMAPS et de la Conférence des Maires et souhaiterait qu'on puisse les lui transmettre directement.

- M. Jean-Marc ETAIX (en italique) :

(Page 7) Avec une subvention modeste de l'ordre de 120 €, la communauté de communes de Yenne pourrait aider à la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire.

Avant de débiter le Conseil, M. le Président adresse ses vœux à l'ensemble des conseillers communautaires.

Ce fut encore une année difficile avec la poursuite de la crise sanitaire et ses implications sur le fonctionnement de nos services publics, dont ceux de la communauté de communes. Il remercie à ce titre l'ensemble des agents qui ont su s'adapter et réagir au quotidien, grâce notamment au télétravail.

M. le Président espère que la nouvelle année sera plus calme au niveau sanitaire et riche au niveau des projets.

Il remercie enfin l'ensemble des conseillers communautaires pour leur travail et pour leur engagement dans la bonne marche de la collectivité.

❖ Intervention CAF, Département et MSA - Présentation de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022-2025

M. le Président accueille respectivement par visioconférence M. QUESNEL (Président de la CAF de Savoie), M. CLERC (Directeur de la CAF de Savoie), Mme DUVERNEY-PRET (chargée de développement CAF pour l'Avant Pays Savoyard), M. MASDURAUD (Sous directeur MSA Auvergne Rhone Alpes), Mme BONFILS (Référente MSA Savoie) et Mme BAZIN (Directrice adjointe Maison Sociale du Département de la Savoie).

L'objectif est de présenter le nouveau dispositif de soutien financier aux collectivités qui va remplacer en 2023 les contrats enfance jeunesse existants.

Il est diffusé un document (Cf pièce jointe).

La CAF, la MSA et le Département s'associent pour accompagner la communauté de communes de Yenne, pour la période 2023/2027, à travers la signature d'une convention territoriale globale (CTG). C'est une démarche qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires, à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Les institutions présentes mettront à la disposition de la collectivité les données à leur disposition pour réaliser un diagnostic partagé, qui permette l'identification des priorités et la définition des moyens à mettre en œuvre.

La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer à tous un accès à des services complets, innovants et de qualité.

Les services existants (petite enfance, accompagnement à la parentalité, enfance/jeunesse) continueront à être soutenu financièrement. D'autres axes de développement, répondant à des besoins de la population qui pourraient émerger du diagnostic, pourraient bénéficier de cette nouvelle convention cadre (animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès au droit et inclusion numérique...).

Ce diagnostic partagé doit être mené courant 2022, pour une signature de convention au 1^{er} janvier 2023.

❖ Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec la Blanchisserie du Rondeau

M. le Président rappelle que la blanchisserie du Rondeau avait exprimé le souhait de convenir d'une occupation précaire du local suite à l'incendie qui a détruit le 21 novembre 2018 une grande partie de ses locaux. La CCY avait consenti cette convention d'occupation précaire d'une durée de 12 mois, dans la mesure où la procédure d'assignation par la SCI Mont Blanc était en cours devant le Tribunal de Grande Instance. Cette convention avait fait l'objet ensuite de deux prolongations d'un an.

La jouissance du tènement avait donné lieu à une redevance mensuelle d'un montant symbolique de 200 €. Ce montant était un « geste » de la communauté de communes pour permettre à la Blanchisserie, suite au sinistre, d'assurer la continuité de ses activités. Cette redevance était passée les deux années suivantes à 800 €.

Bien que l'on arrive au terme des 3 ans pour ce type de convention, Maître Paganelli, avocat de la CCY, a confirmé la possibilité juridique pour la collectivité de prolonger ce bail, l'occupation des lieux « *n'étant autorisée qu'à raison de circonstances exceptionnelles et pour une durée dont le terme est marqué par d'autres causes que la seule volonté des parties* ».

La blanchisserie du Rondeau sait que le tènement en question fait toujours l'objet d'une procédure d'assignation devant le TGA de Chambéry.

Il est précisé d'ailleurs que le dossier a été plaidé le 2 décembre dernier au tribunal et que le délibéré est prévu début mars.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la prolongation de la convention d'occupation précaire avec la Blanchisserie du Rondeau.

❖ Validation des marchés de travaux pour la réalisation de la gendarmerie

Il est rappelé en préambule que le permis de construire de la gendarmerie a été obtenu, que le délai de recours des tiers est passé et que les sondages archéologiques n'ont rien donné de probant.

M. le Président précise que le marché de travaux de la gendarmerie a été passé en procédure adaptée et qu'il est divisé en 20 lots. La nature du bâtiment étant particulière, certains lots dits sensibles ont par ailleurs fait l'objet d'échanges entre la collectivité, la direction nationale de la gendarmerie et les entreprises.

Il est présenté à l'Assemblée une synthèse de l'analyse des offres sur l'ensemble des 20 lots (Cf document joint), sachant que les critères de sélection des offres se basaient à 40 % sur le prix et à 60 % sur la valeur technique.

Après sélection des offres les mieux disantes, il s'avère que le coût global du projet s'élève à 2 190 363 € HT, soit près de 100 000 € de plus que l'estimation du DCE.

Mme Stéphanie CHALBOS demande si des entreprises spécialisées ont été sollicitées au regard des conditions de sécurité qui s'imposent à ce type de bâtiment ?

Il est répondu que certains lots ont fait l'objet de règles de confidentialité, notamment les lots en lien avec la sécurité des bâtiments.

Le problème qui est soulevé est surtout la disponibilité de certains matériels, en raison de la pénurie mondiale des composants. Sinon, les travaux de terrassement pourraient débuter début mars

M. Christian GARIOUD s'interroge sur le financement de cette opération, au regard de son coût élevé et des capacités financières limitées de la collectivité.

Il est répondu que l'opération fait l'objet de subventions de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région (CAR2) et de la DGGN à hauteur de 700 000 € environ.

Le reste à charge sera financé par un emprunt dont les annuités devront si possible couvrir le loyer de la location.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, les offres retenues parmi les 20 lots du marché de travaux pour la réalisation de la gendarmerie.

❖ Validation du DCE concernant le renouvellement de la canalisation d'eau potable à St Jean de Chevelu – secteur la Servagette et chef-lieu

Il est proposé à l'Assemblée de valider le DCE pour lancer la consultation concernant le renouvellement de la canalisation d'eau potable à St Jean de Chevelu (secteur la Servagette et chef-lieu).

Ce dossier n'avait pas été retenu l'année dernière par l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 ». C'est pourquoi il avait été redéposé fin 2021 dans le cadre des lignes classiques de l'Agence.

Il convient donc de relancer la consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, avant le vote du BP 2022 pour programmer le chantier. Celui-ci sera validé en fonction des subventions obtenues et des capacités financières du service des eaux.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le renouvellement de la canalisation d'eau potable à St Jean de Chevelu – secteur la Servagette et chef-lieu

❖ Demande de subvention pour l'achat de pièges contre le frelon asiatique

M. Jean-Marc ETAIX rappelle à l'Assemblée le problème sanitaire rencontré par le développement des nids de frelons asiatiques sur le territoire et informe le Conseil d'un courrier adressé par l'association « le Rucher des Allobroges » à la CCY afin d'acquiescer des pièges sélectifs, d'une valeur unitaire de 4 €, permettant la destruction de ces nids.

L'association sollicite une subvention de la collectivité pour l'acquisition d'une trentaine de pièges.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 120 € à l'association « le Rucher des Allobroges ».

❖ Questions diverses

- Fibre optique

A la demande de M. Pierre SULPICE, il est proposé de faire venir le Département pour qu'il puisse nous présenter l'avancement du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

L'Assemblée est d'accord pour inscrire cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- TGV Lyon-Turin

Suite à la réunion d'information sur la ligne Lyon-Turin de ce jour, M. le Président souligne que 3 scénarii ont été étudiés mais que c'est l'Etat, financeur, qui décidera in fine la ligne retenue. Chambéry souhaite vivement que la ligne passe par la ville mais rien n'est encore décidé.

Au regard de l'importance des travaux, ce projet ne devrait pas aboutir rapidement.

Séance levée à 22H00
Fait à Yenne, le 14 janvier 2022

Le Président,
G. DUMOLLARD